

LES

BIBLIOTHÈQUES DE LYON

(SUITE) *

Bibliothèque de M. Renard.

Cette bibliothèque particulière s'est déjà fait un nom. Elle occupe une place distinguée dans le monde savant et dans celui des bibliophiles par sa beauté comme par ses richesses de toute nature. Je n'ai pas besoin, non plus, de parler de l'obligeance de son heureux propriétaire ; on le sait, il se plaît à en ouvrir les portes à tous ceux qui aiment à la voir et à la consulter.

Depuis douze ans environ, M. Renard s'est appliqué, avec une rare persévérance, aidée par une belle fortune, à former une collection remarquable d'un grand nombre de livres, — généralement en belle condition — et dont beaucoup sont vraiment précieux. C'est une *Bibliothèque* et non un *Cabinet* qu'il s'est proposé de créer, et elle a été commencée, — comme beaucoup d'autres — après que M. Renard ne se fut occupé, pendant longtemps, à ne réunir que des ouvrages en conditions *ordinaires*. C'est en les comparant que, peu à peu, il est parvenu à rassembler les *livres d'amateurs*, et qu'au goût de l'étude et de la lecture est venu se joindre celui de la *curiosité*. Mais, par suite de la localisation, à Paris (1), depuis un

(*) Voir la précédente livraison.

(1) Londres est devenu aussi le grand marché des livres anciens et rares. Aussi, bientôt on sera obligé de passer la Manche, si nous voulons étudier les incunables et nos curiosités lyonnaises. L'Angleterre ne nous les rendra jamais. Dans ce pays, la loi ne *pulvérise* pas, comme en France, la propriété et le patrimoine des familles, à la mort de leurs possesseurs. Le père bâtit, meuble et orne sa maison pour son fils, qui en jouit, à son tour, pour la transmettre ensuite intacte à son aîné, qui la garde avec le même soin pieux pour ses descendants, tandis qu'en France, pour obéir à la loi de l'égalité, si funeste en tant de choses, dès que le père de famille a fermé les yeux, le commissaire-priseur arrive, surtout quand il y a des mineurs, et